



**2015/2168(DEC)**

4.3.2016

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 10**

**Projet de rapport**  
**Derek Vaughan**  
(PE569.748v01-00)

Décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour  
l'environnement pour l'exercice 2014  
(2015/2168(DEC))



**Amendement 1**  
**Anders Primdahl Vistisen**

**Proposition de décision 1**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de décision*

1. **donne** décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2014;

*Amendement*

1. **ajourne sa décision concernant la** décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2014;

Or. en

**Amendement 2**  
**Raffaele Fitto, Ryszard Czarnecki, Beata Gosiewska, Richard Sulík**

**Proposition de décision 1**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de décision*

1. **donne** décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2014;

*Amendement*

1. **ajourne sa décision concernant la** décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2014;

Or. en

**Amendement 3**  
**Anders Primdahl Vistisen**

**Proposition de décision 2**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de décision*

2. **approuve** la clôture des comptes de l'Agence européenne pour l'environnement pour l'exercice 2014;

*Amendement*

2. **reporte** la clôture des comptes de l'Agence européenne pour l'environnement pour l'exercice 2014;

**Amendement 4**

**Raffaele Fitto, Ryszard Czarnecki, Beata Gosiewska, Richard Sulík**

**Proposition de décision 2**

**Paragraphe 2**

*Proposition de décision*

2. *approuve* la clôture des comptes de l'Agence européenne pour l'environnement pour l'exercice 2014;

*Amendement*

2. *reporte* la clôture des comptes de l'Agence européenne pour l'environnement pour l'exercice 2014;

**Amendement 5**

**Tamás Deutsch**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 bis. demande aux institutions et aux organes de l'Union d'appliquer strictement les mesures relatives au pouvoir d'appréciation et à l'exclusion en matière de marchés publics, en procédant notamment à une vérification appropriée systématique des antécédents, et d'appliquer les critères d'exclusion afin d'écartier les entreprises en cas de conflit d'intérêts, mesure essentielle afin de protéger les intérêts financiers de l'Union;*

**Amendement 6**

**Tamás Deutsch**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*6 bis. demande que toutes les institutions et agences de l'Union mettent en œuvre l'article 16 du statut du personnel en publiant annuellement des informations sur les hauts fonctionnaires qui ont quitté l'administration de l'Union, ainsi qu'une liste des conflits d'intérêts; demande que la structure indépendante susmentionnée évalue la compatibilité des nouvelles fonctions et la situation d'anciens fonctionnaires de l'Union et d'anciens députés au Parlement européen lorsqu'ils passent du secteur public au secteur privé (problème du "pantouflage") ainsi que l'existence éventuelle d'un conflit d'intérêts et qu'elle définisse une période de transition claire, qui devrait au moins couvrir la période au cours de laquelle des indemnités transitoires sont versées;*

Or. en

**Amendement 7**  
**Tamás Deutsch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

*6 ter. encourage les institutions et les agences de l'Union à sensibiliser davantage leurs fonctionnaires à la politique en matière de conflits d'intérêts, parallèlement aux activités de sensibilisation qui sont actuellement menées, ainsi qu'à faire de l'intégrité et de la transparence des points obligatoires à aborder au cours des procédures de recrutement et des entretiens d'évaluation; estime que la législation sur les conflits d'intérêts devrait établir une distinction entre les représentants élus et les fonctionnaires; ajoute que les États*

*membres devraient aussi se doter de règles semblables pour les mandataires publics et les fonctionnaires chargés de la gestion et du contrôle des fonds versés par l'Union européenne; demande à la Commission d'élaborer un projet de base juridique à ce sujet;*

Or. en

**Amendement 8**  
**Tamás Deutsch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 quater. invite les institutions et agences de l'Union qui ont introduit des codes de conduite, dont le Parlement, à renforcer leurs mesures de mise en œuvre, notamment les contrôles des déclarations d'intérêts financiers;*

Or. en

**Amendement 9**  
**Tamás Deutsch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 quinquies. plaide en faveur d'une amélioration globale de la prévention de la corruption dans le secteur public et de la lutte contre celle-ci, en particulier au sein des institutions et des agences de l'Union, au moyen d'une approche globale intégrant tout d'abord un meilleur accès du public aux documents et des règles plus strictes en matière de conflits d'intérêts, l'introduction ou le*

*renforcement de registres de transparence, l'affectation de ressources suffisantes aux mesures d'application de la loi ainsi qu'une meilleure coopération entre les États membres et avec les pays tiers concernés;*

Or. en

**Amendement 10**  
**Petri Sarvamaa, Tamás Deutsch**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. constate avec inquiétude que, selon le rapport de la Cour, l'auditeur interne a participé à la fois aux vérifications ex ante et aux vérifications ex post, alors que ces deux tâches sont incompatibles; reconnaît, au bénéfice de l'Agence, qu'une stratégie de vérification ex post formelle sera mise au point et garantira la compatibilité avec les tâches de la structure d'audit interne de l'Agence; prend acte du fait que l'auditeur interne de l'Agence réalisera exclusivement des contrôles ex post, notamment des vérifications sur place, et qu'il contrôlera l'efficacité de la procédure de vérification ex ante de l'Agence;

*Amendement*

10. constate avec inquiétude que, selon le rapport de la Cour, l'auditeur interne a participé à la fois aux vérifications ex ante et aux vérifications ex post, alors que ces deux tâches sont incompatibles; reconnaît, au bénéfice de l'Agence, qu'une stratégie de vérification ex post formelle sera mise au point et garantira la compatibilité avec les tâches de la structure d'audit interne de l'Agence; prend acte du fait que l'auditeur interne de l'Agence réalisera exclusivement des contrôles ex post, notamment des vérifications sur place, et qu'il contrôlera l'efficacité de la procédure de vérification ex ante de l'Agence; *s'attend à ce que l'Agence rende compte à l'autorité de décharge des progrès réalisés quant aux mesures mises en œuvre pour ce qui est de la politique des contrôles ex ante et ex post;*

Or. en